

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 13 Juin 2018

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Mme LIBAUDE Régine, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : R.LIBAUDE, B.CHARRON, J.VALENTE, A.FOUCAULT, C.BOURNET,
C.AUMONT, J.VENANCIO

Et

Messieurs : A.VILLANUEVA, G.QUINTON, F.SCHMITT

Secrétaire de séance : Madame Assunta FOUCAULT

Lecture du compte-rendu du procès-verbal de la séance 16 avril 2018 qui, une fois lecture faite, est approuvé à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Ordre du jour

Délibérations :

Ouverture d'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme de la commune :

Madame le Maire rappelle qu'en séance du 7 mars dernier le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par le Conseil Municipal.

La commune a saisi le Tribunal Administratif de Versailles qui à cet effet en date du 25 mai 2018 a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jean-Pierre LENTIGNAC.

L'enquête se déroulera à la Mairie d'Allainville –Aux-Bois du lundi 10 septembre au 12 octobre 2018 aux heures habituelles de permanence et aux jours et heures ci-dessous, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie : 4 rue Michel Chartier 78660 Allainville aux bois.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- Lundi 10 septembre de 15h30 à 17h30
- Samedi 15 septembre de 10h30 à 12h00
- Vendredi 12 octobre de 15h30 à 17h30.

Imagin'R rentrée scolaire 2018-2019 :

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une participation pour la carte Imagin'R d'un montant de 100€ pour chaque élève (lycéen et collégien) de la commune.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents

Suppression du CCAS :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi « NOTRe » supprime l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal s'oppose à cette suppression et vote pour le maintien du CCAS de la commune.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents

CLECT 2017 et 2018 :

Le Conseil Municipal après avoir écouté les explications de Madame le Maire concernant l'attribution de compensation due par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires à notre Commune et après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte rendu de la CLECT de Rambouillet Territoires du 10 janvier 2018,

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation définitive de 2017 pour un montant de 82.155,00 € pour notre commune,

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation provisoire pour 2018 pour un montant de 82.155,00 € pour notre commune,

VOTE « POUR » à l'unanimité des membres présents.

Protocole d'intervention en vue de la réalisation d'examens de laboratoire pour la commune d'Allainville aux bois :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que des examens de laboratoire sont obligatoires et renouvelés régulièrement pour le personnel des cantines scolaires.

Elle propose donc d'adhérer au protocole d'intervention proposé par le CIG.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adhérer au service de médecine préventive en vue de la réalisation d'examens de laboratoire dans le cadre de sa collaboration avec le CIG et donne pouvoir à Madame le Maire à l'effet de signer le protocole proposé.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents.

Soutien du Conseil Municipal à la Motion de l'A.M.R.F (Association des Maires Ruraux de France) sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'A.M.R.F sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents.

Plan Local d'Urbanisme de Boinville le Gaillard :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Boinville le Gaillard a arrêté son projet d'étude du P.L.U le 9 février 2018.

La commune d'Allainville-aux-bois en qualité de Personne Publique Associée doit émettre un avis sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boinville le Gaillard.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents.

Maintien et développement du Centre Hospitalier de Rambouillet :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés rencontrées par l'Hôpital de Rambouillet suite à des fermetures de services pour manque de moyens et donne lecture de la lettre du Collectif de Défense et de Développement de l'Hôpital public de Rambouillet invitant les communes du Sud Yvelines à lui assurer leur soutien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande :

-Le maintien et le développement de l'hôpital de Rambouillet, indispensable pour sa proximité,
-L'attribution de moyens exceptionnels à la hauteur de ses besoins tant financiers qu'humains afin de répondre à la demande que la population, notamment du Sud Yvelines est en droit d'attendre en ce 21^{ème} siècle.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents.

Mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique par Ile de France :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Ile-de-France Mobilités, nous informe de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote « CONTRE » la mise en place de ce service sur notre commune.

Politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi « NOTRe » consacre une nouvelle définition de la compétence obligatoire en termes de développement économique pour les intercommunalités.

Cette compétence a supprimé l'intérêt communautaire pour les actions de développement économique et les zones d'activité économique. Seule la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales restent désormais soumis à l'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires nous demande d'émettre un avis sur l'attribution de cette compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare d'accord sur l'attribution à la CA RT de la compétence du développement économique et des zones d'activités économiques et décide que la commune conserve la politique locale du commerce.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité « POUR » des membres présents

Protocole d'intervention en vue d'ouvrir une médiation pour les contentieux avec des agents de la commune d'Allainville aux bois :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le CIG de la Grande Couronne propose aux collectivités de son ressort et à la demande du Conseil d'Etat, d'expérimenter une médiation préalable dite « obligatoire ».

La médiation préalable obligatoire vise à parvenir à une solution amiable entre les parties, les employeurs et les agents, grâce à l'intervention d'un tiers neutre, le médiateur du Centre de gestion. C'est un mode de résolution de litiges plus rapides et moins onéreux qu'une procédure contentieuse

Pour participer à cette expérimentation et bénéficier de cette mission les collectivités intéressées doivent obligatoirement délibérer et signer une convention d'adhésion avant le 31 aout 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote « Pour » l'adhésion de la commune à la convention du CIG et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer le protocole qui sera proposé.

Soutien à la ville de CHAMPLAN :

Madame le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal des divers courriers reçus de monsieur le Maire de Champlan l'informant du projet de travaux d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes située aux lieux-dits « la prairie de Villebon »
« La ménagerie » et « rue du Baron de Nivière » à Villebon-sur-Yvette.

Ce projet porté par la société Enviro-Conseil et Travaux (ECT) s'implanterait à quelques dizaines de mètres du territoire de Champlan, le long des berges de l'Yvette et de La Boële.

L'emprise du projet :

- 22,40 hectares dont 17,48 hectares exploités par l'installation de stockage.
- Volume total de stockage 1 361 750 m3
- masse totale 2 723 500 tonnes
- hauteur 18 mètres

-volume de poids lourds en pleine exploitation : 150 à 200 poids lourds/jour du lundi au vendredi entre 7h et 17h.

Compte tenu des impacts négatifs de cette installation sur l'environnement, le conseil municipal de la commune donne un avis défavorable à ce projet et soutient la ville de Champlan dans les actions qu'elle envisage de mener contre cette installation.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents.

Complément indemnitaire et promotion interne 2018 :

Madame le Maire, rappelle au Conseil que lors d'une des dernières séances du Conseil Municipal il avait été prévu d'étudier la possibilité d'allouer aux personnels de la commune un Complément d'Indemnitaire Annuel (CIA) et d'accorder des avancements anticipés pour certains agents.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas allouer de C.I.A pour l'année 2018 et de ne pas accorder d'avancements anticipés.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents.

Balayeuse pour l'entretien des trottoirs de la commune :

Concernant la balayeuse pour l'entretien de la commune, Madame le Maire demande au Conseil que de nouveaux devis soient établis auprès de divers prestataires.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

2^{ème} phase du contrat triennal 2016-2017-2018 :

Madame le Maire indique l'avancement de la deuxième phase des travaux qui sont prévus pour septembre 2018 et concernent l'enfouissement de réseaux rue Michel CHARTIER et Ruelle d'Authon.

Compte rendu de l'école de Boinville le Gaillard :

Monsieur Antonio VILLANUEVA donne lecture du compte rendu du conseil d'école de Boinville-Le-Gaillard.

Monsieur VILLANUEVA a notamment abordé la nouvelle sectorisation du collège qui à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 se fera pour les nouveaux collégiens au collège Georges Brassens de Saint Arnoult-En-Yvelines.

Compte rendu du syndicat intercommunal de transports de la région de Dourdan :

Madame le Maire, donne lecture de la dernière réunion du Syndicat de transports de Dourdan. Cette dernière réunion était centrée sur l'orientation budgétaire 2018.

Association Foncière de Remembrement d'Allainville-aux-bois :

Madame le Maire, donne lecture du courrier reçu de Monsieur Stéphane OMONT informant des changements intervenus au sein du bureau de l'AFR.

Syndicat d’Energie des Yvelines 78 :

Madame le Maire informe le Conseil qu’elle a reçu du S.E.Y, le dernier procès-verbal du 11 avril 2018 et que celui-ci est disponible en mairie pour consultation pendant les jours et horaires d’ouverture de la mairie.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (F.P.I.C.) :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu’elle a reçu de la Préfecture la fiche de répartition du F.P.I.C pour l’exercice 2018 d’un montant estimé à 11167€ pour notre commune.

Festivités du 14 juillet 2018 :

Madame le Maire, informe que les festivités du 14 juillet sont reportées à une date ultérieure

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 21h50

Madame le Maire
Régine LIBAUDE

A.VILLANUEVA

G.QUINTON

F.SCHMITT

B.CHARRON

J. VALENTE

A.FOUCAULT

C.BOURNET

C.AUMONT

J.VENANCIO